

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2017

Le jeudi 2 février 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire,

17/01 : DENOMINATION DE L'AVENUE DE L'ESPACE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 16/89 DU 8 DECEMBRE 2016

Lors de l'élaboration de ce projet urbain, il a été prévu que cette avenue urbaine, structurante pour la desserte du Quartier Est, serait réalisée à partir du carrefour à sens giratoire de l'avenue de l'Abbé Pierre, la rue de Bondues devenant une voie secondaire par rapport à l'avenue de l'Espace.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, acte le changement de dénomination de la rue de Bondues sur ce tronçon.

17/02 : SOCIETE VERT BAUDET - DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

La Préfecture a transmis, pour avis du Conseil Municipal, la demande de renouvellement de dérogation annuelle au repos dominical de la société VERT BAUDET (anciennement SADAS). Ce renouvellement de dérogation est établi en vue de garantir le fonctionnement normal de l'établissement pour son activité logistique

Cette dérogation ne porte, le dimanche, que sur une plage horaire de 2 heures comprise entre 22 h 00 et 0 h 00, plage horaire rattachée à celle de 00 h 00 à 5 h 00 du lundi. Celle-ci est destinée aux équipes de nuit assurant le prélèvement, dans les stocks, de la marchandise nécessaire aux équipes de la journée.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical.

17/03 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de WAMBRECHIES est potentiellement confrontée à plusieurs types de risques majeurs, d'origine naturelle ou technologique (météorologiques, sanitaires, sismiques, nucléaires, accidents de la circulation, accidents aéronautiques).

Afin de pouvoir répondre à l'occurrence de l'un de ces risques, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** approuve le Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectifs :

- d'identifier les risques majeurs ;
- de doter la commune d'un outil de gestion de ces risques majeurs ;
- de définir et acter les moyens à disposition de la Commune, afin d'assurer la protection des biens et des personnes en cas de crise.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM en sera extrait, afin d'informer le public.

17/04 : REMUNERATION DES INTERVENANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Plusieurs décrets parus en mai et octobre 2016 ont apporté d'importantes modifications à l'ensemble des catégories des fonctionnaires

Afin de prendre en compte ces changements, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les rémunérations des intervenants des accueils de loisirs qui seront réévaluées en fonction de la réglementation.

17/05 : ETAT DU PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la création de deux postes d'Adjoints Techniques

17/06 : SERVICE CIVIQUE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

La ville de WAMBRECHIES souhaite accueillir deux jeunes sur la mission « animation, culture et loisirs ». Il convient de signer une convention avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest qui assure notamment la gestion administrative du projet et des jeunes recrutés.

Une contribution financière est versée au SIVOM. Elle est fixée à 106.94 € par mois et par volontaire accueilli sur la période déterminée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention devant intervenir entre le SIVOM et la ville.

17/07 : DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PRESENTATION DU RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Cette délibération fera l’objet d’un affichage ultérieur.

17/08 : COMMUNICATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2015 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Ce document rassemble les rapports, financier, de dépenses par territoire et de développement durable.

INFORMATION DE M. LE MAIRE

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE ESPACE NATUREL METROPOLITAIN (E.N.M) AU 31/12/2016

L’actif, le passif, le solde de trésorerie, les résultats de fonctionnement et d’investissement sont transférés à la Métropole Européenne de Lille.